Cher client,

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie de Coronavirus, le Groupe Barid Al-Maghrib a lancé des mesures de simplification des procédures d'octroi de certificats électroniques Barid eSign classe 3, et ce en vue de vous aider à faire face aux contraintes imposées par le confinement.

Ces nouvelles dispositions consistent en :

- l'annulation de l'exigence de la légalisation de la signature et du certificat de copie conforme relatives à votre dossier de demande de certificat électronique ;

- l'envoi du code PIN au porteur par voie électronique (e-mail/et SMS);

Pour le renouvellement de vos certificats électroniques, en cas du non changement du mandataire et du représentant légal, il suffit de nous transmettre les pièces suivantes :

- le formulaire de la demande et les conditions générales d'utilisation dûment signés et cachetés conjointement par le porteur et le mandataire/représentant légal ;

- le formulaire des questions secrètes signé par le porteur.

Pour toute demande ou complément d'information, n'hésitez pas à nous contacter au 080 200 60 60

POSTE DIGITALE

GROUPE BARID AL-MAGHRIB